



13^{ème} législature

Question N° :
114391

de M. Giraud Joël (Socialiste, radical, citoyen et divers gauche -
Hautes-Alpes)

Question
écrite

Ministère interrogé > Agriculture, alimentation, pêche,
ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire > Agriculture, alimentation, pêche,
ruralité et aménagement du territoire

Rubrique > agriculture

Tête d'analyse > PAC

Analyse > réforme. perspectives

Question publiée au JO le : **19/07/2011** page : **7754**
Réponse publiée au JO le : **30/08/2011** page : **9345**

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les enjeux de la réforme de la politique agricole commune (PAC). Il est clair qu'une transformation doit intervenir et cela le plus rapidement possible ; c'est pourquoi l'horizon 2013 paraît convenir pour une telle réforme en raison de l'instabilité des prix, de la demande toujours plus importante, des enjeux liés à l'environnement et pour bien d'autres raisons qui rendent de plus en plus complexe la coopération dans le domaine agricole à l'échelle communautaire. Cependant, certains citoyens font part de leur inquiétude quant à cette réforme. En effet, les craintes portent sur le budget octroyé (espéré suffisant et constant), sur l'emploi et le soutien aux agriculteurs mais le point soulevé le plus important est celui du « verdissement » annoncé. L'importance donnée au développement durable dans cette réforme risque ne pas être suffisante d'après un certain nombre de citoyens alors qu'il est incontestable que l'enjeu écologique est des plus importants dans l'optique d'une transformation de la PAC. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement concernant cette réforme étant donné l'importance de la voix de la France, acteur clé pour ces négociations.

Texte de la réponse

Les négociations sur la politique agricole commune (PAC) post-2013 sont engagées à l'échelle européenne. Jouant un rôle moteur dans le débat européen sur l'avenir de la PAC, la France et l'Allemagne ont élaboré une position commune, signée dès le 14 septembre 2010. Ce document, soutenu par une majorité d'États membres, représente la position des gouvernements français et allemand. La France et l'Allemagne y exposent les principes clés pour une PAC forte et modernisée après 2013, disposant de ressources à la hauteur de ses ambitions. L'enjeu est de préserver le modèle européen d'agriculture et de donner une réponse adaptée et légitime aux défis de la sécurité alimentaire, de la volatilité des prix et des revenus, de la compétitivité des exploitations agricoles, de la préservation de l'environnement, du changement climatique et de l'équilibre des territoires. Pour ce faire, la future PAC devra continuer à reposer sur deux piliers complémentaires. Il est indispensable de maintenir le rôle central des aides directes, qui permettent de soutenir et de stabiliser le revenu des agriculteurs, et de rémunérer la fourniture de biens publics. Les États membres devront conserver une flexibilité nationale dans la mise en oeuvre des soutiens directs, afin de répondre aux spécificités de leurs productions et de leurs territoires. La future PAC devra garantir l'existence d'un cadre de régulation adapté, afin de donner aux producteurs les capacités de faire face à l'accroissement de la volatilité des prix. Les instruments de marché existants devront être préservés et rendus plus réactifs. La mise en place d'une clause horizontale de « perturbation du marché » est également nécessaire, afin de pouvoir faire face aux crises dans n'importe quel secteur agricole. En outre, le fonctionnement du secteur alimentaire devra être amélioré, en renforçant les organisations de producteurs et les interprofessions. Sur cette base, la Commission européenne a présenté, le 18 novembre 2010, une communication sur l'avenir de la PAC qui guidera l'élaboration des propositions législatives prévues au deuxième semestre 2011. Cette communication a donné lieu à des conclusions de la présidence hongroise, lors du conseil agriculture et pêche du 17 mars 2011, qui rejoignent globalement les grandes lignes de la position française. Elle a également fait l'objet d'un rapport du Parlement européen, adopté le 23 juin 2011. Au cours des semaines et mois à venir, à l'occasion des prochaines échéances, la France continuera à porter les positions affirmées dans la déclaration commune

franco-allemande et à défendre auprès de ses partenaires la légitimité et l'importance de l'agriculture pour le projet politique européen.